

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales.

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales. Selon l'Arrêté en date du 19 novembre 2021 modifiant l'Arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, les annonces judiciaires et légales font l'objet d'une tarification au caractère. Le prix du caractère pour l'année 2022 est de 0,183 € hors taxe dans les Alpes-Maritimes.

205987



Société d'expertise comptable
et commissariat aux comptes
50 bis route de Bellet, Villa Le Petit Mas,
raccourci n° 2, 06200 NICE

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

EPIRO SAS au capital social de 1 000 euros. Siège social : 53 boulevard Stalingrad, 06300 NICE. RCS NICE 852 300 151. Par décision du 31/07/2022 de l'associé unique EXEPIRO S. R. L. Monsieur Marco MATTANA domicilié 5 boulevard Franck Pilatte, 06300 NICE a été nommé président, à compter du 1^{er} août 2022, en remplacement de Madame Alessandra VISCARDI. Modification de l'article 15.1 des statuts. Validation auprès du RCS NICE.

206064



AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constituée une société par acte sous seing privé, en date du 7 septembre 2022, à CANNES.

Dénomination : EKD AZUR.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 28 bd de la République, 06400 CANNES.

Objet : L'acquisition, la propriété, l'administration, la gestion, la mise à disposition et l'exploitation par bail, location, sous-location de tous biens meubles et immeubles.

Durée de la société : 99 années(s).
Capital social fixe : 100 Euros.
Montant des apports en numéraire : 100 Euros.

Cession de parts et agrément : Cessions de parts libres entre associés, soumises à agrément dans les autres cas.
Gérant : Monsieur Douglas LEVY, demeurant 28 bd de la République, 06400 CANNES.

La société sera immatriculée au RCS CANNES.

206155

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

HOTEL APOGIA NICE société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros. Siège social : 26 rue Smollett, 06000 NICE - 429 832 769 RCS NICE

Aux termes de la décision de l'associé unique du 5 juillet 2022, il résulte que : Le siège social a été transféré à 4 boulevard de Cimiez, 06000 NICE, à compter du 5 juillet 2022. L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de NICE. Pour avis.

206073

CLÔTURE DE LIQUIDATION

GULLIVER IMMOBILIER, SCI au capital de 198 183,72 € en liquidation. Siège social : 38 chemin du Plan de Clermont 06740 CHATEAUNEUF DE GRASSE 422 061 671 RCS GRASSE. Le 12/05/2022, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur, Mme Melanie GULLIVER, 38 chemin du Plan de Clermont 06740 CHATEAUNEUF DE GRASSE, de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation. Radiation au RCS GRASSE.

206063



PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
COMMUNE DE VILLENEUVE-LOUBET

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE CONCERNANT LE PROJET DE « RÉAMÉNAGEMENT ET MISE EN SÉCURITÉ DU PLAN D'EAU DU PORT MARINA BAIE DES ANGES »

En exécution de l'arrêté préfectoral n°2022-739, une enquête publique portant sur une demande d'autorisation environnementale concernant le projet de «Réaménagement et mise en sécurité du plan d'eau du port Marina Baie des Anges» sur la commune de VILLENEUVE-LOUBET aura lieu :

Du vendredi 30 septembre 2022 à 9h au mercredi 2 novembre 2022 à 17h inclus, soit 33 jours consécutifs

SIÈGE DE L'ENQUÊTE : LIEU DE PERMANENCE, DE CONSULTATION DES DOSSIERS ET DE MISE À DISPOSITION DES REGISTRES

Service municipal d'urbanisme
02 avenue des Rives, 06270 VILLENEUVE-LOUBET

Sur prise de rendez-vous préalable :
04 92 13 44 10
urbanisme@villeneuve-loubet.fr

Ouvert du lundi au vendredi : 08:30 - 12:00 / 13:30 - 17:00

Pendant le délai ci-dessus, les pièces du dossier ainsi que les registres à feuillets non-mobiles, côtés et paraphés par Madame le commissaire-enquêteur, seront déposés à l'adresse sus-citée où les intéressés pourront les consulter aux jours et heures habituels d'ouverture au public sus-visés.

Les observations, propositions et contre-propositions et toute correspondance relative à l'enquête pourront être adressées par courrier au siège de l'enquête, à l'adresse sus-visée, mais également envoyées par messagerie à l'adresse suivante : ddtm-sm@alpes-maritimes.gouv.fr. Elles devront être reçues au plus tard le mercredi 2 novembre 2022 à 17h. Elles seront tenues à la disposition du public au lieu de permanence de l'enquête sus-visé, et seront accessibles sur le site internet

de la préfecture des Alpes-Maritimes : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr> (rubriques : Services de l'Etat dans les Alpes-Maritimes -> Publications -> Enquête publique).

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne physique ou morale, sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci. Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne physique ou morale, qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête. Ces demandes sont à formuler sur ddtm-sm@alpes-maritimes.gouv.fr.

Pendant la durée de l'enquête, une version numérique du dossier d'enquête sera consultable en permanence sur les sites internet :

- De la préfecture : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr> (mêmes rubriques),

- Et de la commune de VILLENEUVE-LOUBET : <https://www.villeneuve-loubet.fr> (rubrique : Urbanisme).

Par décision n° E22000030 / 06 en date du 03 août 2022 de la présidente du tribunal administratif de NICE, Madame Jocelyne GOSSELIN a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur pour diligenter cette enquête.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public aux jours et heures suivants :

Au service municipal d'urbanisme
Le vendredi 30 septembre 2022 : 09:00 - 12:00

Le jeudi 20 octobre 2022 : 09:30 - 12:00 et 14:00 - 17:00

Le mercredi 2 novembre 2022 : 09:30 - 12:00 et 14:00 - 17:00

Des renseignements complémentaires peuvent être sollicités auprès du

commissaire-enquêteur, à l'adresse ddtm-sm@alpes-maritimes.gouv.fr.

A l'expiration du délai d'enquête, les registres seront mis à la disposition du commissaire-enquêteur et clos par lui. Dès réception des registres et des documents annexés, le commissaire-enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le service instructeur du projet (Direction départementale des territoires et de la mer, service maritime (DDTM)) et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire-enquêteur adressera l'ensemble des pièces, accompagné de son rapport d'enquête et de ses conclusions motivées dans un délai d'un mois, à la date de clôture de l'enquête, au préfet des Alpes-Maritimes - DDTM - service maritime - mission environnement marin. La copie du rapport d'enquête et des conclusions motivées sera tenue à la disposition du public pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête :

- Sur le site internet de la préfecture : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr> ;

- Au service maritime de la DDTM des Alpes-Maritimes, à l'adresse : Services de l'Etat dans les Alpes-Maritimes Direction Départementale des Territoires et de la Mer - CADAM 147 boulevard du Mercantour, 06288 NICE CEDEX 3

- A la mairie de VILLENEUVE-LOUBET, à l'adresse sus-visée.

Le commissaire-enquêteur fera parvenir une copie de ces mêmes documents à la présidente du tribunal administratif de NICE.

206102

S.C.I DEWILL
SCI au capital de 1 000 €
10 rue Auberon, 06600 ANTIBES
RCS ANTIBES n° 538 257 049

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une AGE du 11/07/2022, prenant effet ce jour, il a été décidé de transférer le siège social au 196 boulevard Saint-Antoine, Super Cannes, 06220 VALLAURIS. Validation : RCS ANTIBES.

206156

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

APOGIA NICE IMMOBILIER société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros Siège social : 26 rue Smollett 06300 NICE - 429 832 769 RCS NICE. Aux termes de la décision de l'associé unique du 5 juillet 2022, il résulte que : Le siège social a été transféré à 4 boulevard de Cimiez 06000 NICE, à compter du 5 juillet 2022. L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS NICE. Pour avis.



LES PETITES ANNONCES DES ALPES-MARITIMES
Téléphone 04 93 80 72 72 Fax 04 93 80 73 00
attestant avoir reçu la présente annonce pour
une parution dans le journal du 15/9/22
IMPORTANT cette annonce ne pourra en aucun cas être annulée

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Demande d'autorisation environnementale
concernant le projet de « Réaménagement et mise en sécurité du plan d'eau du port Marina Baie des Anges »
Commune de Villeneuve Loubet**

En exécution de l'arrêté préfectoral n°2022-739, une enquête publique portant sur une demande d'autorisation environnementale concernant le projet de « Réaménagement et mise en sécurité du plan d'eau du port Marina Baie des Anges » sur la commune de Villeneuve-Loubet aura lieu :

Du vendredi 30 septembre 2022 à 9h au mercredi 2 novembre 2022 à 17h inclus, soit 33 jours consécutifs

SIÈGE DE L'ENQUÊTE : LIEU DE PERMANENCE, DE CONSULTATION DES DOSSIERS ET DE MISE À DISPOSITION DES REGISTRES

Service municipal d'urbanisme
02 avenue des Rives, 06270 VILLENEUVE-LOUBET
Sur prise de rendez-vous préalable : 04.92.13.44.10/urbanisme@villeneuve-loubet.fr
Ouvert du lundi au vendredi : 08:30 - 12:00 / 13:30 - 17:00

Pendant le délai ci-dessus, les pièces du dossier ainsi que les registres à feuillets non-mobiles, côtés et paraphés par Madame le commissaire-enquêteur, seront déposés à l'adresse sus-citée où les intéressés pourront les consulter aux jours et heures habituels d'ouverture au public sus-visés.

Les observations, propositions et contre-propositions et toute correspondance relative à l'enquête pourront être adressées par courrier au siège de l'enquête, à l'adresse sus-visée, mais également envoyées par messagerie à l'adresse suivante : ddtm-sm@alpes-maritimes.gouv.fr. Elles devront être reçues au plus tard le mercredi 2 novembre 2022 à 17h. Elles seront tenues à la disposition du public au lieu de permanence de l'enquête sus-visé, et seront accessibles sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr> (rubriques : Services de l'État dans les Alpes-Maritimes → Publications → Enquête publique).

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne physique ou morale, sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci. Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne physique ou morale, qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête. Ces demandes sont à formuler sur ddtm-sm@alpes-maritimes.gouv.fr.

Pendant la durée de l'enquête, une version numérique du dossier d'enquête sera consultable en permanence sur les sites internet :

- de la préfecture : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr> (mêmes rubriques),
- et de la commune de Villeneuve-Loubet : <https://www.villeneuve-loubet.fr> - (rubrique : Urbanisme).

Par décision n° E22000030 / 06 en date du 03 août 2022 de la présidente du tribunal administratif de Nice, Madame Jocelyne Gosselin a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur pour diligenter cette enquête.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public aux jours et heures suivants :

Au service municipal d'urbanisme

Le vendredi 30 septembre 2022 : 09:00 – 12:00
Le jeudi 20 octobre 2022 : 09:30 – 12:00 et 14:00 – 17:00
Le mercredi 2 novembre 2022 : 09:30 – 12:00 et 14:00 – 17:00

Des renseignements complémentaires peuvent être sollicités auprès du commissaire-enquêteur, à l'adresse ddtm-sm@alpes-maritimes.gouv.fr.

À l'expiration du délai d'enquête, les registres seront mis à la disposition du commissaire-enquêteur et clos par lui. Dès réception des registres et des documents annexés, le commissaire-enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le service instructeur du projet (Direction départementale des territoires et de la mer, service maritime (DDTM)) et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire-enquêteur adressera l'ensemble des pièces, accompagné de son rapport d'enquête et de ses conclusions motivées dans un délai d'un mois, à la date de clôture de l'enquête, au préfet des Alpes-Maritimes – DDTM – service maritime – mission environnement marin. La copie du rapport d'enquête et des conclusions motivées sera tenue à la disposition du public pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête :

- sur le site internet de la préfecture : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr> ;
- au service maritime de la DDTM des Alpes-Maritimes, à l'adresse indiquée en pied de page ;
- à la mairie de Villeneuve-Loubet, à l'adresse sus-visée.

Le commissaire-enquêteur fera parvenir une copie de ces mêmes documents à la Présidente du tribunal administratif de Nice.



LES PETITS AFFICHES DES ALPES-MARITIMES
Téléphone 04 93 80 72 72 Fax 04 93 80 73 00
attestant avoir reçu la présente annonce pour
une parution dans le journal du 05/10/22
IMPORTANT : cette annonce ne pourra en aucun cas être annulée

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Demande d'autorisation environnementale
concernant le projet de « Réaménagement et mise en sécurité du plan d'eau du port Marina Baie des Anges »
Commune de Villeneuve Loubet**

En exécution de l'arrêté préfectoral n°2022-739, une enquête publique portant sur une demande d'autorisation environnementale concernant le projet de « Réaménagement et mise en sécurité du plan d'eau du port Marina Baie des Anges » sur la commune de Villeneuve-Loubet aura lieu :

Du vendredi 30 septembre 2022 à 9h au mercredi 2 novembre 2022 à 17h inclus, soit 33 jours consécutifs

SIÈGE DE L'ENQUÊTE : LIEU DE PERMANENCE, DE CONSULTATION DES DOSSIERS ET DE MISE À DISPOSITION DES REGISTRES

Service municipal d'urbanisme
02 avenue des Rives, 06270 VILLENEUVE-LOUBET
Sur prise de rendez-vous préalable : 04.92.13.44.10/urbanisme@villeneuveloubet.fr
Ouvert du lundi au vendredi : 08:30 - 12:00 / 13:30 - 17:00

Pendant le délai ci-dessus, les pièces du dossier ainsi que les registres à feuillets non-mobiles, côtés et paraphés par Madame le commissaire-enquêteur, seront déposés à l'adresse sus-citée où les intéressés pourront les consulter aux jours et heures habituels d'ouverture au public sus-visés.

Les observations, propositions et contre-propositions et toute correspondance relative à l'enquête pourront être adressées par courrier au siège de l'enquête, à l'adresse sus-visée, mais également envoyées par messagerie à l'adresse suivante : ddtm-sm@alpes-maritimes.gouv.fr. Elles devront être reçues au plus tard le mercredi 2 novembre 2022 à 17h. Elles seront tenues à la disposition du public au lieu de permanence de l'enquête sus-visé, et seront accessibles sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr> (rubriques : Services de l'État dans les Alpes-Maritimes → Publications → Enquête publique).

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne physique ou morale, sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci. Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne physique ou morale, qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête. Ces demandes sont à formuler sur ddtm-sm@alpes-maritimes.gouv.fr.

Pendant la durée de l'enquête, une version numérique du dossier d'enquête sera consultable en permanence sur les sites internet :
- de la préfecture : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr> (mêmes rubriques),
- et de la commune de Villeneuve-Loubet : <https://www.villeneuveloubet.fr> – (rubrique : Urbanisme).

Par décision n° E22000030 / 06 en date du 03 août 2022 de la présidente du tribunal administratif de Nice, Madame Jocelyne Gosselin a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur pour diligenter cette enquête.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public aux jours et heures suivants :

Au service municipal d'urbanisme

Le vendredi 30 septembre 2022 : 09:00 – 12:00
Le jeudi 20 octobre 2022 : 09:30 – 12:00 et 14:00 – 17:00
Le mercredi 2 novembre 2022 : 09:30 – 12:00 et 14:00 – 17:00

Des renseignements complémentaires peuvent être sollicités auprès du commissaire-enquêteur, à l'adresse ddtm-sm@alpes-maritimes.gouv.fr.

À l'expiration du délai d'enquête, les registres seront mis à la disposition du commissaire-enquêteur et clos par lui. Dès réception des registres et des documents annexés, le commissaire-enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le service instructeur du projet (Direction départementale des territoires et de la mer, service maritime (DDTM)) et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire-enquêteur adressera l'ensemble des pièces, accompagné de son rapport d'enquête et de ses conclusions motivées dans un délai d'un mois, à la date de clôture de l'enquête, au préfet des Alpes-Maritimes – DDTM – service maritime – mission environnement marin. La copie du rapport d'enquête et des conclusions motivées sera tenue à la disposition du public pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête :

- sur le site internet de la préfecture : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr> ;
- au service maritime de la DDTM des Alpes-Maritimes, à l'adresse indiquée en pied de page ;
- à la mairie de Villeneuve-Loubet, à l'adresse sus-visée.

Le commissaire-enquêteur fera parvenir une copie de ces mêmes documents à la Présidente du tribunal administratif de Nice.

Sujet : [INTERNET] Re: Publication avis ouverture enquête publique - projet de réaménagement et de mise en sécurité du plan d'eau du port Marina Baie des Anges - Villeneuve Loubet
De : > fparrot (par Internet) <fparrot@nicematin.fr>
Date : 07/09/2022 à 11:13
Pour : "SEGUIN Lauriane - DDTM 06/SM/MEM" <lauriane.seguin@alpes-maritimes.gouv.fr>

Bonjour,

je vous confirme la programmation de l'avis dans Nice matin les 15 septembre et 6 octobre 2022, réf .543755

Je reste à votre disposition pour toutes informations,
Cordialement
Sandrine Assmann

IMPORTANT, afin d'optimiser notre mise en page

Merci de nous transmettre vos textes et logos (pdf ou jpg en bonne qualité 220 ou 300 dpi taille 15 mm de haut maximum)

Les textes en format PDF (non scannés) ou au format DOC/ DOCX.

Au plaisir de vous lire

FANNY PARROT
ASSISTANTE COMMERCIALE SENIOR
214, bd du Mercantour. 06200 Nice
04.93.18.71.49

NM . MEDIA . AGENCY . EVENTS

GROUPE nice-matin 

nouvelle
ere

LE PLAISIR D'ÊTRE LIBRE.
LA LIBERTÉ DE SE FAIRE PLAISIR.

LE 28 OCTOBRE 2022. DECOUVREZ LE NOUVEAU CONCEPT EXCLUSIF 

Le mar. 6 sept. 2022 à 12:33, SEGUIN Lauriane - DDTM 06/SM/MEM <lauriane.seguin@alpes-maritimes.gouv.fr> a écrit :

Bonjour,

Dans le cadre de l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de réaménagement et de mise en sécurité du plan d'eau du port Marina Baie des Anges, sur la commune de Villeneuve Loubet, nous souhaiterions 2 parutions de l'avis d'enquête publique ci-joint, pour le **jeudi 15 septembre 2022** et le **jeudi 6 octobre 2022**.

Vous trouverez également ci-joint, pour information, l'arrêté préfectoral portant ouverture de l'enquête publique de la demande d'autorisation environnementale concernant le projet sus-visé.

Le porteur de projet est la SAS MARIBAY.

Le dossier est suivi par Mme Monturet, Directrice de programmes, SAS Eiffage Concession.

Le devis doit être adressé par mail à l'adresse : nathalie.monturet@eiffage.com, avec en copie les

POLICE MUNICIPALE



VILLENEUVE-LOUBET

RAPPORT N° 202209 0058

Objet :

Constat concernant affichage enquête publique en cours (réaménagement du port Marina

Carte Grise :

Date de délivrance :

1ère Mise en Circul.:

Type de véhicule :

Destinataires :

- Monsieur le Maire
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale
- Archives de la Police Municipale

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT D'INFORMATION

L'an deux mille vingt deux, le seize du mois de septembre,

Nous soussigné(s), Gardien Brigadier JABARD Romuald

Agents de Police Judiciaire Adjoints, agréés et assermentés, en résidence à la Mairie de Villeneuve-Loubet

En fonction à la Police Municipale de Villeneuve-Loubet

Agissant en tenue et de service, conformément aux ordres reçus de Monsieur le Maire de Villeneuve-Loubet

Vu les articles 21, 21-2, D14-1 du Code de Procédure Pénale

Vu les articles L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les articles L.511-1 et suivants du code de la sécurité intérieure

Nous avons l'honneur de vous rendre compte des faits suivants :

Le 16 septembre 2022, à 10 heures 00, conformément à la demande du service "urbanisme" de la commune de Villeneuve-Loubet, nous effectuons des constats concernant l'affichage de l'enquête publique en cours.

Il s'agit d'un affichage sur l'enquête publique concernant le réaménagement et mise en sécurité du plan d'eau du port Marina Baie des Anges.

Cet affichage est en place sur six (06) sites de la commune de Villeneuve-Loubet :

- Mairie principale,
- Mairie Annexe,
- Bâtiment abritant les services de l'Urbanisme
- Début de la croisette Minangoy,
- Milieu de la croisette Minangoy (face aux grands escaliers entre les bâtiments "Commodore" et "Ducal"),
- Fin de la croisette Minangoy (au niveau du nouveau bâtiment Maurice AUBERT).

Nous confirmons par le présent rapport, l'affichage présent et visible depuis la voie publique, de l'information concernant l'enquête publique.

Des clichés photographiques sont réalisés pour confirmer la présence de cet affichage.

Rapport fait pour être transmis à notre Chef de Service ainsi qu'à Monsieur le Maire de Villeneuve-Loubet.

En conséquence, nous avons rédigé le présent rapport à toutes fins que vous jugerez utiles.

Fait et clos à Villeneuve-Loubet

Le 16 septembre 2022

Signature du rapport N°2022 090058



Les A.P.J.A. :



Vu et transmis,
Le Chef de Service de Police Municipale

16 SEP. 2022
Lilie JALABERT
Chef de service
Adjointe au responsable de la Police municipale
de Villeneuve Loubet



Photo N°1 - Affichage devant mairie principale

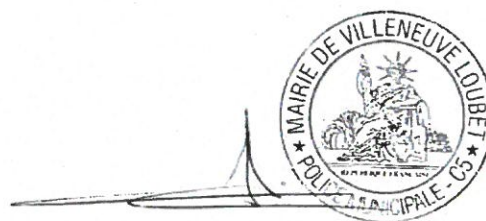


Photo N°2 - Affichage devant mairie annexe

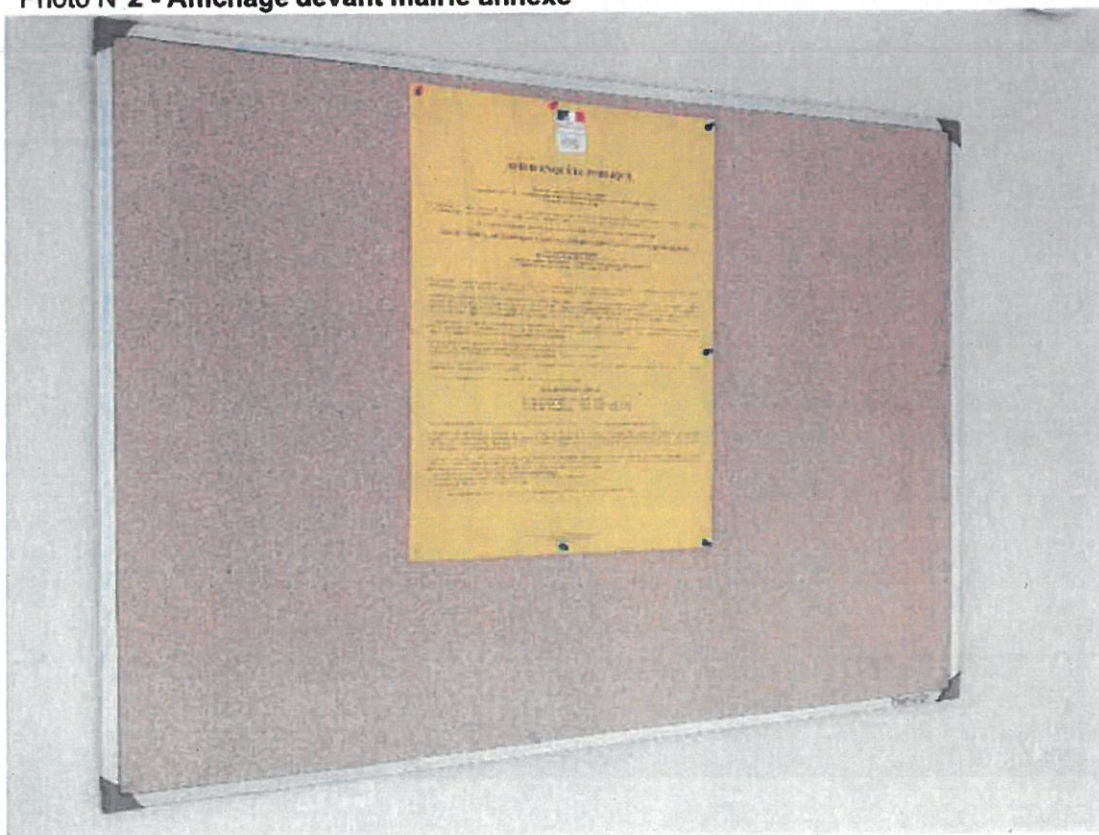


Photo N°3 - Affichage devant bâtiment de l'urbanisme



Photo N°4 - Affichage début de croisette Minangoy



Photo N°5 - Affichage milieu de croisette Minangoy



Photo N°6 - Affichage fin de croisette Minangoy



Sujet : [INTERNET] RE: MAIRIE VILLENEUVE LOUBET - Enquête publique Port Marina / Loi sur l'eau - Marina Baie des Angés - réaménagement et mise en sécurité du plan d'eau du port - Villeneuve Loubet

De : > michael.hebert (par Internet) <michael.hebert@villeneuveloubet.fr>

Date : 15/09/2022 à 08:36

Pour : SEGUIN Lauriane - DDTM 06/SM/MEM <lauriane.seguin@alpes-maritimes.gouv.fr>, LAVABRE Lorène (Chargée de mission environnement marin) - DDTM 06/SM <lorene.lavabre@alpes-maritimes.gouv.fr>

Copie à : "TOSCANO Marie-Dominique (Assistante de Service) - DDTM 06/SM" <marido.toscano@alpes-maritimes.gouv.fr>, "MONTURET Nathalie [EIFFAGE CONCESSIONS]" <nathalie.monturet@eiffage.com>

Bonjour Mesdames,

Je vous informe que depuis hier, comme le prévoit l'arrêté de Monsieur le Préfet, il a été procédé à l'affichage réglementaire de l'avis d'enquête publique.

Cet affichage s'est opéré sur les points suivants :

- Port Marina Baie des Angés : Une affiche à l'entrée de la Croisette Minangoy, une au milieu de cette Croisette (immeuble le Ducal), et une en sortie au niveau du nouveau bâtiment Maurice AUBERT (capitainerie).
- Mairie Annexe : 149 Avenue Jacques Yves Cousteau.
- Mairie Principale : Hôtel de Ville – Place de la République.
- Service Urbanisme : 2 Avenue des Rives.

Une certification d'affichage est en cours d'établissement par la police municipale. Je ne manquerai pas de vous la faire parvenir dans les meilleurs délais.

Pour mémoire, Madame MONTURET et moi-même rencontrons, ce jour, Madame le Commissaire Enquêteur afin de lui présenter les infrastructures portuaires et le lieu de tenue de l'enquête.

Par ailleurs, pouvez-vous m'indiquer à quelle date il vous sera possible de me communiquer un dossier d'enquête complet en version numérique afin de permettre sa disponibilité sur notre site Internet au 30 septembre prochain ?

Je vous remercie, par avance, de votre retour.

Bien cordialement.

Michael HEBERT

Mairie de Villeneuve-Loubet

Directeur général adjoint des services « Réglementation, Achat Public et Domanialité »

Tel : 04.92.02.60.16. – michael.hebert@villeneuveloubet.fr

De : SEGUIN Lauriane - DDTM 06/SM/MEM <lauriane.seguin@alpes-maritimes.gouv.fr>

Envoyé : mardi 6 septembre 2022 11:50

À : Michael Hebert <michael.hebert@villeneuveloubet.fr>

Cc : LAVABRE Lorène (Chargée de mission environnement marin) - DDTM 06/SM <lorene.lavabre@alpes-maritimes.gouv.fr>; TOSCANO Marie-Dominique (Assistante de Service) - DDTM 06/SM <marido.toscano@alpes-maritimes.gouv.fr>

Objet : MAIRIE VILLENEUVE LOUBET - Enquête publique Port Marina / Loi sur l'eau - Marina Baie des Angés - réaménagement et mise en sécurité du plan d'eau du port - Villeneuve Loubet

Bonjour,

En réponse à votre mail et dans le cadre de l'organisation de l'enquête publique relative à « *la demande d'autorisation environnementale concernant le projet de réaménagement et mise en sécurité du plan d'eau du port Marina Baie des Angés* », sur la commune de Villeneuve Loubet, veuillez trouver ci-joint l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête publique et l'avis d'enquête publique.

Restant à votre disposition,

Cordialement,

Le 05/09/2022 à 10:05, > michael.hebert (par Internet) a écrit :

Bonjour Mesdames,

Je me permets de revenir vers vous au titre de la prochaine enquête publique relative à :

« *La demande d'autorisation environnementale concernant le projet de réaménagement et mise en sécurité du plan d'eau du port Marina Baie des Anges* »

Il est prévu que celle-ci dure du 30 septembre au 2 novembre 2022 inclus.

A ce titre, il appartient à la Ville d'assurer l'affichage de l'avis 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique (soit le 14 septembre dernier délai) et pendant toute la durée de celle-ci.

Pour assurer le respect de cette échéance, vous est-il possible de me transmettre la version finale de l'avis d'enquête afin que nous puissions en assurer l'impression dans les dimensions réglementaires (prestataire extérieur) ?

Je vous remercie, par avance, de votre réponse.

Bien cordialement

Michael HEBERT

Mairie de Villeneuve-Loubet

Directeur général adjoint des services « Réglementation, Achat Public et Domanialité »

Tel : 04.92.02.60.16. – michael.hebert@villeneuveloubet.fr

Ce mel est a l'attention exclusive des destinataires designes. Il peut contenir des informations confidentielles.

Si vous le recevez par erreur, merci d'en informer sans delai l'expediteur.

Le contenu de ce mel ne pourrait engager la responsabilite de la commune de Villeneuve Loubet que s'il a ete emis par une personne dument habilitee agissant dans le strict cadre des fonctions auxquelles elle est employeee et a des fins non etrangeres a ses attributions.

Ce mel est a l'attention exclusive des destinataires designes. Il peut contenir des informations confidentielles.

Si vous le recevez par erreur, merci d'en informer sans delai l'expediteur.

Le contenu de ce mel ne pourrait engager la responsabilite de la commune de Villeneuve Loubet que s'il a ete emis par une personne dument habilitee agissant dans le strict cadre des fonctions auxquelles elle est employeee et a des fins non etrangeres a ses attributions.

Sujet : RE: MAIRIE VILLENEUVE LOUBET - Enquête publique Port Marina / Loi sur l'eau - Marina Baie des Anges - réaménagement et mise en sécurité du plan d'eau du port - Villeneuve Loubet

De : > michael.hebert (par Internet) <michael.hebert@villeneuveloubet.fr>

Date : 16/09/2022 à 16:57

Pour : SEGUIN Lauriane - DDTM 06/SM/MEM <lauriane.seguin@alpes-maritimes.gouv.fr>

Copie à : LAVABRE Lorène (Chargée de mission environnement marin) - DDTM 06/SM <lorene.lavabre@alpes-maritimes.gouv.fr>, "MONTURET Nathalie [EIFFAGE CONCESSIONS]" <nathalie.monturet@eiffage.com>

Bonsoir Mesdames,

Comme convenu, je vous prie de trouver, ci-joint, la certification d'affichage de l'avis d'enquête publique établie par la police municipale de Villeneuve Loubet.

A ma connaissance, Maribay-Eiffage vous a transmis les documents attendus pour vous permettre de finaliser le dossier d'enquête.

Je reste dans l'attente de l'envoi d'une version numérique dudit dossier par vos soins afin de permettre sa disponibilité sur notre site Internet au 30 septembre prochain.

Restant à votre disposition.

Bien cordialement.

Michael HEBERT

Mairie de Villeneuve-Loubet

Directeur général adjoint des services « Réglementation, Achat Public et Domanialité »

Tel : 04.92.02.60.16. – michael.hebert@villeneuveloubet.fr

De : SEGUIN Lauriane - DDTM 06/SM/MEM [mailto:lauriane.seguin@alpes-maritimes.gouv.fr]

Envoyé : jeudi 15 septembre 2022 10:01

À : Michael Hebert

Cc : LAVABRE Lorène (Chargée de mission environnement marin) - DDTM 06/SM

Objet : Re: [INTERNET] RE: MAIRIE VILLENEUVE LOUBET - Enquête publique Port Marina / Loi sur l'eau - Marina Baie des Anges - réaménagement et mise en sécurité du plan d'eau du port - Villeneuve Loubet

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre retour.

Afin de pouvoir finaliser le dossier d'enquête publique en version papier et numérique, nous sommes dans l'attente de la réponse écrite du maître d'ouvrage à l'avis de l'autorité environnementale, ainsi qu'un exemplaire supplémentaire du dossier complet de la demande d'autorisation environnementale avec l'étude d'impact et les annexes.

Restant à votre disposition,

Cordialement,

Lauriane SEGUIN

Chargée d'études Environnement Marin

Service Maritime

CADAM - 147, Boulevard du Mercantour - 06286 NICE CEDEX 3

Tél : (+33) 4 93 72 73 09

www.alpes-maritimes.gouv.fr



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires
de la Mer**

Le 15/09/2022 à 08:36, > michael.hebert (par Internet) a écrit :

Bonjour Mesdames,

Je vous informe que depuis hier, comme le prévoit l'arrêté de Monsieur le Préfet, il a été procédé à l'affichage réglementaire de l'avis d'enquête publique.

Cet affichage s'est opéré sur les points suivants :

- Port Marina Baie des Anges : Une affiche à l'entrée de la Croisette Minangoy, une au milieu de cette Croisette (immeuble le Ducal), et une en sortie au niveau du nouveau bâtiment Maurice AUBERT (capitainerie).
- Mairie Annexe : 149 Avenue Jacques Yves Cousteau.
- Mairie Principale : Hôtel de Ville – Place de la République.
- Service Urbanisme : 2 Avenue des Rives.

Une certification d'affichage est en cours d'établissement par la police municipale. Je ne manquerai pas de vous la faire parvenir dans les meilleurs délais.

Pour mémoire, Madame MONTURET et moi-même rencontrons, ce jour, Madame le Commissaire Enquêteur afin de lui présenter les infrastructures portuaires et le lieu de tenue de l'enquête.

Par ailleurs, pouvez-vous m'indiquer à quelle date il vous sera possible de me communiquer un dossier d'enquête complet en version numérique afin de permettre sa disponibilité sur notre site Internet au 30 septembre prochain ?

Je vous remercie, par avance, de votre retour.

Bien cordialement.

Michael HEBERT

Mairie de Villeneuve-Loubet

Directeur général adjoint des services « Réglementation, Achat Public et Domanialité »

Tel : 04.92.02.60.16. – michael.hebert@villeneuveloubet.fr

De : SEGUIN Lauriane - DDTM 06/SM/MEM <lauriane.seguin@alpes-maritimes.gouv.fr>

Envoyé : mardi 6 septembre 2022 11:50

À : Michael Hebert <michael.hebert@villeneuveloubet.fr>

Cc : LAVABRE Lorène (Chargée de mission environnement marin) - DDTM 06/SM <lorene.lavabre@alpes-maritimes.gouv.fr>; TOSCANO Marie-Dominique (Assistante de Service) - DDTM 06/SM <marido.toscano@alpes-maritimes.gouv.fr>

Objet : MAIRIE VILLENEUVE LOUBET - Enquête publique Port Marina / Loi sur l'eau - Marina Baie des Anges - réaménagement et mise en sécurité du plan d'eau du port - Villeneuve Loubet

Bonjour,

En réponse à votre mail et dans le cadre de l'organisation de l'enquête publique relative à « *la demande d'autorisation environnementale concernant le projet de réaménagement et mise en sécurité du plan d'eau du port Marina Baie des Anges* », sur la commune de Villeneuve Loubet, veuillez trouver ci-joint l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête publique et l'avis d'enquête publique.

Restant à votre disposition,

Cordialement,

Lauriane SEGUIN

Chargée d'études Environnement Marin

Service Maritime

CADAM - 147, Boulevard du Mercantour - 06286 NICE CEDEX 3

Tél : (+33) 4 93 72 73 09

www.alpes-maritimes.gouv.fr



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires
de la Mer**

Le 05/09/2022 à 10:05, > michael.hebert (par Internet) a écrit :

Bonjour Mesdames,

Je me permets de revenir vers vous au titre de la prochaine enquête publique relative à :
« *La demande d'autorisation environnementale concernant le projet de réaménagement et mise en sécurité du plan d'eau du port Marina Baie des Anges* »

Il est prévu que celle-ci dure du 30 septembre au 2 novembre 2022 inclus.

A ce titre, il appartient à la Ville d'assurer l'affichage de l'avis 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique (soit le 14 septembre dernier délai) et pendant toute la durée de celle-ci.

Pour assurer le respect de cette échéance, vous est-il possible de me transmettre la version finale de l'avis d'enquête afin que nous puissions en assurer l'impression dans les dimensions réglementaires (prestataire extérieur) ?

Je vous remercie, par avance, de votre réponse.

Bien cordialement

Michael HEBERT

Mairie de Villeneuve-Loubet

Directeur général adjoint des services « Réglementation, Achat Public et Domanialité »

Tel : 04.92.02.60.16. – michael.hebert@villeneuve-loubet.fr

Ce mel est a l'attention exclusive des destinataires designes. Il peut contenir des informations confidentielles.

Si vous le recevez par erreur, merci d'en informer sans delai l'expediteur.

Le contenu de ce mel ne pourrait engager la responsabilite de la commune de Villeneuve Loubet que s'il a ete emis par une personne dument habilee agissant dans le strict cadre des fonctions auxquelles elle est employee et a des fins non etrangeres a ses attributions.

Ce mel est a l'attention exclusive des destinataires designes. Il peut contenir des informations confidentielles.

Si vous le recevez par erreur, merci d'en informer sans delai l'expediteur.

Le contenu de ce mel ne pourrait engager la responsabilite de la commune de Villeneuve Loubet que s'il a ete emis par une personne dument habilee agissant dans le strict cadre des fonctions auxquelles elle est employee et a des fins non etrangeres a ses attributions.

Ce mel est a l'attention exclusive des destinataires designes. Il peut contenir des informations confidentielles.

Si vous le recevez par erreur, merci d'en informer sans delai l'expediteur.

Le contenu de ce mel ne pourrait engager la responsabilite de la commune de Villeneuve Loubet que s'il a ete emis par une personne dument habilee agissant dans le strict cadre des fonctions auxquelles elle est employee et a des fins non etrangeres a ses attributions.

— Pièces jointes : —

Attestation PM 16-09-22 Affichage avis enquete pub..pdf

352 Ko

Sujet : Re: Envoi d'un message : 220901_AP_Ouverture_EP_Réam&MiseSecu_PlanEau_PortMarina
De : PREF06 Raa - 06 ALPES-MARITIMES/PREFECTURE/DRM/RAA/BAL FONCTIONNELLE (par AdER) <pref-raa@alpes-maritimes.gouv.fr>
Date : 06/09/2022 à 15:58
Pour : "TOSCANO Marie-Dominique (Assistante de Service) - DDTM 06/SM" <marido.toscano@alpes-maritimes.gouv.fr>
Copie à : SEGUIN Lauriane - DDTM 06/SM/MEM <lauriane.seguin@alpes-maritimes.gouv.fr>, "LAVABRE Lorène (Chargée de mission environnement marin) - DDTM 06/SM/MEM" <lorene.lavabre@alpes-maritimes.gouv.fr>, PREF06 Raa <pref-raa@alpes-maritimes.gouv.fr>

Bonjour,

Pour faire suite à votre demande, je vous informe que l'arrêté visé en objet a été publié et mis en ligne ce jour dans le recueil spécial 201.2022.

Bien cordialement

Bonne fin de journée!

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
N'imprimons que si nécessaire.

----- Message original -----

Sujet : Envoi d'un message : 220901_AP_Ouverture_EP_Réam&MiseSecu_PlanEau_PortMarina
De : TOSCANO Marie-Dominique (Assistante de Service) - DDTM 06/SM <marido.toscano@alpes-maritimes.gouv.fr>
Pour : PREF06 Raa - 06 ALPES-MARITIMES/PREFECTURE/DRM/RAA/BAL FONCTIONNELLE <pref-raa@alpes-maritimes.gouv.fr>
Copie à : SEGUIN Lauriane - DDTM 06/SM/MEM <lauriane.seguin@alpes-maritimes.gouv.fr>, LAVABRE Lorène (Chargée de mission environnement marin) - DDTM 06/SM/MEM <lorene.lavabre@alpes-maritimes.gouv.fr>
Date : 06/09/2022 10:36

Bonjour,

Je vous transmets pour publication l'AP relatif à ouverture d'EP pour projet de réaménagement et mise en sécurité du plan d'eau du port de MARINA BAIE DES ANGES en vous demandant de bien vouloir nous informer de la date de publication ainsi que le n° du RAA.

Bonne journée
Bien cordialement

--

Marido TOSCANO

Secrétariat Service Maritime

147 bd du Mercantour - 06286 NICE CEDEX 3

Tél : 04 93 72 73 03

www.alpes-maritimes.gouv.fr



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires et de la Mer**

